

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le onze décembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 05 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

26

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, CHACON Angèle, ALBAREDE Marie-Hélène, MARTELL Brigitte, MARIA Eric, CATALAN Eric, RUIZ Magali, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	M.MARTY
Mme GUILLOUET GELYS	à	Mme SERRE
M. RASTOLL	à	Mme VILVET
M. BLIN	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	M. CATALAN
M. FERNANDEZ	à	Mme CHACON
M. MUCCHIELLI	à	Mme ALBAREDE
M. BLAY	à	M. MARIA
Mme CRIADO	à	Mme RUIZ
M. NETTI	à	M. ASTIE

Absente excusée :

Mme RICO

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Nathalie AMITRANO est nommée Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20241211-DCM85-2024-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 11 décembre 2024 Trame Unique</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N°85-2024</p>
<p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> : MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2025</p>		

Monsieur le Maire,

PROPOSE aux membres de l'Assemblée Municipale de ne pas augmenter, pour l'exercice 2025, les différents tarifs communaux tels que présentés dans le tableau annexé.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

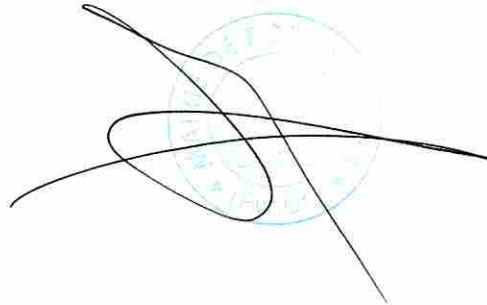
DECIDE,

DE FIXER les nouveaux tarifs détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY

La Secrétaire de séance
Nathalie AMITRANO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20241211-DCM85-2024-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

/2024